

**Séance extraordinaire du 18 septembre 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 18 septembre 2017 à 18 h, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier (*)	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
----------	--

0-1 **Ouverture de la séance extraordinaire**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 18 h.

Les membres du conseil, ceux présents et ceux absents, ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

300-1 Chemin de la Rivière-Gatineau Sud – Travaux

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Zone U-132-1 – Processus relatif à la mise en vente de terrains

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
-------------	--

0-2 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**

M.B. 2017-09-18-260

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté et ce, sans aucune modification ou ajout en vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
----------	--

- 0-1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Chemin de la Rivière-Gatineau Sud – Travaux

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

- 900-1 Zone U-132-1 – Processus relatif à la mise en vente de terrains

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
-------------	--

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 **Chemin de la Rivière-Gatineau Sud – Travaux**

M.B. 2017-09-18-261

**Considérant** la résolution M.B. 2017-08-31-226 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 31 août 2017;

**Considérant** la résolution M.B. 2017-09-06-236 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 6 septembre 2017;

**Considérant** qu'une approbation officielle de subvention du montant de 32 417\$ a été reçue et ce, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**Considérant** les recommandations formulées par les membres du comité de travail en voirie suite au comité tenu le 12 septembre 2017;

**Considérant** que nous sommes en attente d'une approbation officielle de la subvention au montant de 75 000\$, subvention échelonnée sur 3 ans, et ce, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de donner suite aux recommandations formulées par le

comité de voirie pour les travaux à être réalisés sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud, à savoir :

Retenir les services de l'entreprise « Construction FGK inc. » pour des travaux de creusage et de nettoyage de fossés des sections problématiques;

Retenir les services de camionneurs pour le transport des roches en provenance du dynamitage et le transport de matériel en provenance des fossés;

Procéder à la location d'équipement spécialisé pour le ramassage des branches coupées par le personnel municipal aux endroits concernés par les travaux de dynamitage.

Les crédits budgétaires pour ces travaux proviennent de la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, subvention confirmée au montant de 32 417\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Chemin de la Rivière-Gatineau Sud – Autres travaux**

M.B. 2017-09-18-262

**Considérant** que la municipalité est toujours en attente d'une approbation officielle de la subvention au montant de 75 000\$, subvention échelonnée sur 3 ans, et ce, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**Considérant** que des travaux de rechargement avec du matériel brut et du 0-¾ sur les sections concernées par le dynamitage sont nécessaires;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'exécution des travaux de rechargement sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud et ce, dès que l'approbation officielle de la subvention de 75 000\$ sera reçue.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

#### **900-1 Zone U-132-1 – Processus relatif à la mise en vente de terrains**

(\*) Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, se joint aux autres membres du conseil et ce, à 18h25.

M.B. 2017-09-18-263

**Considérant** la résolution M.B. 2017-08-31-229 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2017;

**Considérant** que par cette résolution, les membres de conseil ont résolu de procéder à la vente d'un ou des terrains situés dans la zone U-132-1;

**Considérant** que le terrain concerné par cette vente est formé de deux lots distincts;

**Considérant** que si la municipalité désire vendre le tout en un seul terrain, aucun travail d'arpentage n'est nécessaire;

**Considérant** que les membres du conseil sont d'accord pour procéder à la vente de ce terrain et ce, dans sa totalité;

**Considérant** qu'il est essentiel de connaître la valeur marchande de ce terrain et ce, avant sa mise en vente;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de retenir les services d'un évaluateur agréé afin de connaître la valeur marchande de ce terrain et il est également résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle enclenche le processus de mise en vente de la totalité de ce terrain.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
-------------	--

M.B. 2017-09-18-264

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 18 h 45.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière